

**AVIS DE CREATION  
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",  
code CRPCEN 20004 titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3  
avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

**COMMUNE d'UCCIANI (Corse du Sud)**

**Date de l'acte : 05 mai 2026**

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Antoine SANTUCCI**, Notaire au sein de l'Etude à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession par jonction répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Madame Eugénie Colombe PANCRAZI veuve GOIRAN, née à NICE (06000) \_le 25 mai 1900, est décédée à CONTES (06390) le 9 décembre 1979.

Monsieur Jacques François PANCRAZI, époux de Madame Angèle Jeanne MARIA, né à NICE (06000) le 11 juin 1906, est décédé à NICE (06000) le 7 février 1986.

**Une maison mitoyenne de type F3 sur deux niveaux de 31,13 m<sup>2</sup> environ par niveau, avec parcelle attenante, comprenant : au rez-de-chaussée, une cuisine indépendante, un salon, une salle de bains ; au premier étage, deux chambres. Ainsi qu'une dépendance non mitoyenne d'environ 14,53 m<sup>2</sup>, comprenant une chambre et une salle d'eau, lieudit Villanova: section C n° 560, C n° 561 pour 05a 03ca**

**Diverses parcelles de terre lieudit Pinzolo : section D n° 15, section D n° 597, section D n° 598, section D n° 599 pour 69a 80ca**

**Diverses parcelles de terre en bien non délimité lieudit Vergiavone : section G n° 305 pour 48a 00ca dans une contenance de 96a 00ca**

**Diverses parcelles de terre lieudit Vergiavone : section G n° 307, section G n° 308 pour 25a 90ca**

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

*« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

*Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »*

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : [formalites@spadonietassocies.notaires.fr](mailto:formalites@spadonietassocies.notaires.fr)

**Pour Avis  
Maître Antoine SANTUCCI  
Notaire**